

Avis de mise à disposition du public



Objet : mise à disposition du public du projet de Dossier de Réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté de la Bussonnière, de la mise à jour de l'étude d'impact et des avis sur la mise à jour de l'étude d'impact.

Par délibération en date du 3 mai 2007, le Conseil communautaire de Le Mans Métropole a créé la ZAC de la Bussonnière.

Cette opération comprend un secteur de 40 hectares en partie nord, jouxtant le vieux bourg d'Allonnes le long de la route de la Suze et traversé par la rue de la Simonière et un autre de 8 hectares au lieu-dit Les Perrières, entre les rues d'Argenton et Auguste Renoir. Elle permettra la construction d'environ 1100 logements et pourra inclure des équipements ainsi que des programmes d'activités tertiaires, de services ou commerciales.

Conformément à la réglementation en vigueur, le projet de Dossier de Réalisation de la ZAC, comprenant en particulier la mise à jour de l'étude d'impact de 2007, a été transmis à Monsieur le Préfet de la Région des Pays de la Loire en tant qu'Autorité Environnementale Compétente le 20 décembre 2016 par courrier. Il a également été transmis à Monsieur le Maire d'Allonnes en tant que représentant de la commune sur le territoire de laquelle se situe le projet, pour avis et approbation du programme des équipements publics et des constructions.

Par délibération en date du 12 janvier 2017, les modalités de mise à disposition du public du projet de Dossier de Réalisation et des avis sur la mise à jour de l'étude d'impact de la Zone d'Aménagement Concerté de la Bussonnière ont été adoptées par le Conseil communautaire de Le Mans Métropole.

Conformément à l'article L 122-1-1 et R 122-11 du Code de l'Environnement, les documents suivants seront mis à la disposition du public :

- le projet de Dossier de Réalisation de la ZAC,
- l'étude d'impact mise à jour ;
- l'avis émis par l'Autorité Environnementale compétente (Préfet de la Région des Pays de la Loire) ;
- la délibération n°3-2017 du Conseil municipal de la Ville d'Allonnes ;
- la délibération n°31 du Conseil communautaire du 12 janvier 2017.

Cette mise à disposition du public se déroulera du **mercredi 29 mars 2017 au vendredi 14 avril 2017** inclus, soit une durée de **17 jours**.

Les pièces ci-dessus mentionnées ainsi que des registres à feuillets non mobiles, cotés et paraphés, seront consultables aux horaires habituels d'ouverture au public dans les lieux suivants :

Le Mans Métropole - Service Aménagement Urbain
Immeuble Condorcet – 2ème étage
16 Avenue François Mitterrand
72000 Le Mans

Hôtel de Ville d'Allonnes
Esplanade Nelson Mandela
72700 Allonnes

Ces documents seront également disponibles via le site internet de Le Mans Métropole : **www.lemansmetropole.fr**

Concernant le projet de Dossier de Réalisation et de mise à jour de l'étude d'impact, des informations peuvent être demandées auprès du Service Aménagement Urbain de Le Mans Métropole (02-43-47-39-26).

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner ses observations sur les registres prévus à cet effet.

Les observations écrites pourront être adressées durant la période de mise à disposition :

- par courrier à l'adresse suivante :
Monsieur le Président de Le Mans Métropole
16 Avenue François Mitterrand
CS 40010 - 72039 Le Mans cedex 9
- par mail à l'adresse suivante :
amenagement.urbain@lemans.fr

Après cette période, le Conseil communautaire délibèrera sur le bilan de la mise à disposition de ces documents.